

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 520 (Rect)

présenté par
M. Bilde

ARTICLE 11

Supprimer les alinéa 339 et 340.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à empêcher l'autorisation au Gouvernement de prendre par ordonnances les mesures relevant du domaine de la loi.